

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir (seul un dossier complet sera accepté)		1 ^{ère} demande	Renouvellement CNI périmée depuis moins de 5 ans	Renouvellement CNI périmée depuis plus de 5 ans	Renouvellement suite à perte ou vol
Formulaire à retirer en Mairie ou Pré-demande sur le site ANTS		✓	✓	✓	✓
			https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne		
2 photos d'identité (récentes moins de 6 mois ; norme ISO/IEC 19794-s : 2005)		✓	✓	✓	✓
Ancienne carte d'identité			✓	✓	
Acte de naissance :		✓		✓	✓
Copie intégrale de moins de 3 mois (sauf si Mairie de naissance COMEDEC)					
ou					
Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans		✓		✓	✓
Justificatif de domicile de moins d'1 an (si hébergé voir pièces complémentaires)		✓	✓	✓	✓
Déclaration de :					✓
- Vol (établie en gendarmerie)					
- Perte (à remplir en mairie)					
Si possible fournir un document officiel (photocopie ancienne CNI, Attestation de droits sécurité sociale, Permis de conduire, passeport, Livret de famille ...)					✓
Dernier avis d'imposition sur les revenus					✓
Tarif :					
Timbre dématérialisé à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne sur : https://timbres.impots.gouv.fr/		Gratuit	Gratuit	Gratuit	25 Euros

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (suite)

Personne Majeure :

- Présence obligatoire de l'intéressé lors du dépôt et du retrait du titre
- Pour compléter la demande : connaître le nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents

Personne Mineure :

- Présence obligatoire de l'enfant au dépôt du dossier (de 0 à 17 ans) et au retrait du titre (de 12 à 17 ans) et l'un de ses parents
- Pièce d'identité du parent demandeur
- En cas de divorce ou séparation : jugement complet (original + photocopie) + si résidence alternée : fournir le justificatif de domicile du second parent ainsi que la photocopie de sa carte d'identité
- Séparation sans jugement : accord écrit du second parent + la photocopie de sa pièce d'identité

En cas de naturalisation pour une 1^{re} demande :

- Décret de naturalisation (original + photocopie)
Ou publication au journal officiel
- Ou acte de naissance avec la mention de naturalisation
- Titre de séjour (original + photocopie) ou si déjà rendu en préfecture, le procès-verbal de restitution du titre de séjour (original + photocopie)
- Passeport de l'autre nationalité (original + photocopie)

Personne hébergée :

- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'1 an
- Attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside de manière stable à son domicile

Nom d'usage :

- Personne majeure : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Personne mineure : autorisation écrite et pièce d'identité des 2 parents
- Nom du conjoint : acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage ou acte de mariage de moins de 3 mois
- Nom du conjoint en cas de divorce : jugement de divorce avec la mention de l'autorisation ou autorisation écrite de l'ex conjoint avec copie de sa pièce d'identité

Majeurs protégés :

- Fournir le jugement de placement sous protection.
 - Dans le cadre d'un placement sous tutelle :
 - Le majeur peut être accompagné de son tuteur lors du dépôt du dossier ou il peut venir seul en fournissant une attestation d'identité du tuteur informant ce dernier de sa demande de renouvellement de carte d'identité.
- et une copie de la carte